

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Bas-Rhin

Commune d'ODRATZHEIM

Procès Verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2012

Convocation du 23 mars 2012

Conseillers	
Élus	11
En exercice	11
Présents	10

Sous la Présidence de M. François JEHL, Maire

Membres présents :

M. Roland KUHN, Adjoint au Maire

Mme Rose GROSJEAN, Adjointe au Maire

Mmes Élisabeth GUENNEUGUES, Marcelle WENDLING conseillères municipales

MM. Sten GUILLAUME, René SCHEER, Raymond SCHUHMACHER, Rémy SEYFRITZ et Raymond ZERRINGER, conseillers municipaux

Membres absents excusés :

MM., Philippe SCHAHL.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du Procès Verbal de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} mars 2012,
2. Affectation du résultat,
3. Vote des taxes directes locales,
4. Contribution au SEI,
5. Budget lotissement : Transfert,
6. Amortissements,
7. Budget Primitif 2012,
8. Affectation du résultat : lotissement,
9. Budget primitif 2012 : lotissement,
10. Subventions aux associations,
11. Affaire de personnel,
12. Divers et informations,

En ouverture de séance, François JEHL, Maire, souhaite un excellent anniversaire à Marcelle WENDLING et est heureux de retrouver Monsieur SEYFRITZ Rémy qui, pour des raisons de santé, était absent lors des deux dernières séances du conseil municipal.

Il excuse Monsieur Philippe SCHAHL également absent pour raisons de santé.

Approbation du PV de la séance du 1^{er} mars 2012 :

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2012 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance. Il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les membres présents dans la forme et la rédaction proposées.

13-12. Affectation du résultat :

Après avoir rappelé les résultats de l'exercice 2011, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 164 450.89 Euros,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de l'affectation du résultat comme suit :

Pour Mémoire - Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	141 300.41 €
Résultat de l'exercice 2011-Excédent :	23 150.48 €
Excédent au 31/12/2011	164 450.89 €
Solde disponible, affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) - ligne 002	116 079.10 €
Déficit résiduel à reporter à l'exécution du virement à la section d'investissement (cpte 1068)	48 371.79 €

14-12. Vote des taxes directes locales :

Le Conseil Municipal, constatant la bonne gestion financière de la commune,

Sur proposition de Monsieur le Maire et après discussions :

Décide, à l'unanimité, du maintien des taux des taxes pour la quinzième année consécutive.

Pour mémoire :

	Avant 2011	Année 2011	Année 2012
Taxe d'habitation	8.30 %	15.38 %	15.38 %
Taxe foncière (bâti)	10.41 %	10.41 %	10.41 %
Taxe foncière (non bâti)	34.17 %	35.83 %	35.83 %

Le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises est de : 15.24 %

15-12. Contribution au SEI du Scharrach

Monsieur Le Maire rappelle au conseillers que le Comité Directeur du Syndicat de l'École Intercommunale du « Scharrach » a reconduit la mise en œuvre d'une contribution fiscalisée venant en complément du prélèvement effectué directement sur le budget de fonctionnement des communes membres du Syndicat.

Monsieur Le Maire rappelle que la part de contribution fiscalisée est fixée annuellement par le Comité Directeur du Syndicat et qu'elle est affectée au remboursement d'une partie de l'emprunt contracté pour la construction du groupe scolaire intercommunal. Son montant sera dégressif et fonction de la capacité contributive des communes.

Pour l'année 2012, le besoin de financement du Syndicat est de 270 000,00 €, dont 70 000,00 € représentent la part fiscalisée. La part de chaque commune est calculée en application des statuts du Syndicat.

Pour la commune d'Odratzheim :

- La contribution budgétaire pour l'année 2012 sera de : **31 055.47 Euros**
- La contribution fiscalisée pour l'année 2012 sera de : **10 869.41 Euros**

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5212-20,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1609 quater et 1636 B Octies,

Entendu les explications du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de s'acquitter :

- **du versement de la contribution budgétaire de 31 055.47 Euros inscrite au budget de fonctionnement de l'année 2012,**
- **de la fiscalisation d'un montant de 10 869.41 Euros, qui sera mis en recouvrement direct par les services fiscaux auprès des contribuables en complément des quatre taxes directes locales.**
- **charge le Maire de l'exécution de la présente décision.**

16-12. Budget lotissement : transfert

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le dossier du lotissement Rebhof est à son terme avec la vente du dernier terrain en 2011.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et sur proposition de Monsieur le Maire,

- **Décide d'affecter le montant du solde qui est de 107 783.52 Euros du Budget primitif du lotissement au Budget primitif de la commune.**
- **Charge le Maire de demander la clôture du budget du lotissement Rebhof.**

17-12. Amortissements :

Monsieur le Maire rappelle que certains comptes de bilan doivent être amortis et qu'il appartient au conseil municipal d'en fixer la durée d'amortissement.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'amortir le fonds de concours versé à la Communauté de Communes La Porte du Vignoble en 2011 pour un montant de 6 627.34 € pour la Place Jeanne d'Arc sur une période de 3 ans à partir de l'exercice 2012.**
Les crédits sont prévus en dépenses de fonctionnement au chapitre 042 article 6811 et en recettes d'investissement au chapitre 040 article 28041512.
- **d'amortir les dépenses relatives à l'achat de logiciels pour un montant total de 2 726.87 € sur une période de 2 ans à partir de l'exercice 2012.**
Les crédits sont prévus au chapitre 042 article 6811 en dépenses de fonctionnement et au chapitre 040 article 2805 en recettes d'investissement.

18-12. Budget Primitif 2012

Monsieur le Maire présente le document budgétaire pour l'exercice 2012 qui tient compte des propositions faites à l'occasion de la réunion de Commission des finances du mardi 13 mars 2012 ainsi que du débat d'orientations budgétaires du 15 décembre 2011.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents et entendu les explications de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

- **Approuve le Budget Primitif 2012 arrêté aux montants suivants :**
Section de Fonctionnement :
Équilibrée en Recettes et Dépenses : 485 749.62 Euros
Section d'Investissement :
Équilibrée en Recettes et Dépenses : 312 701.79 Euros

19-12. Affectation du résultat : lotissement Rebhof :

Le maire rappelle les résultats du budget annexe « lotissement » pour l'exercice 2011,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011,

Constatant que le compte administratif 2011 du lotissement présente un excédent de fonctionnement de 90 450.00 Euros,

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, de l'affectation du résultat comme suit :

Pour Mémoire - Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	17 333.52 €
Résultat de l'exercice 2011 - Excédent :	90 450.00 €
Excédent au 31/12/2011	107 783.52 €
Solde disponible, affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) ligne 002	107 783.52 €

20-12. Budget primitif 2012 : lotissement Rebhof :

Monsieur le Maire présente le document budgétaire pour l'exercice 2012 qui tient compte des propositions faites à l'occasion de la réunion de la Commission des finances du mardi 13 mars 2012.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents et entendu les explications de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

- **Approuve le Budget Primitif 2012 arrêté aux montants suivants :**
Section de Fonctionnement :
Équilibrée en Recettes et Dépenses : 107 783.52 Euros

21-12. Subventions aux associations :

Monsieur le Maire rappelle que les associations demandant une subvention sont tenues de produire leur bilan financier ainsi que leur numéro d'inscription au registre du tribunal ou numéro SIRET.

Vu les crédits votés lors de l'élaboration du budget primitif 2012,

Vu les demandes établies par les différentes Associations,

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir débattu,

- **donne son accord pour la répartition et l'affectation des montants suivants au compte 6574 du Budget Primitif 2012 :**

Organisme/Association	Montant
A.F.L.O.	185,00 €
AFSEP	20,00 €
A.G.E.S.S.C.O.	1 000,00 €
AIDES 67	20,00 €
A.M.A.M.	30,00 €
A.M.A.N. 67	20,00 €
A.R.A.H.M. Cat L'ESSOR	20,00 €
Batterie Fanfare de la Mossig	1 420,00 €
Chiens guides aveugle	20,00 €
Chorale Sainte Cécile	185,00 €
Prévention routière	20,00 €
Scolaires	300,00 €
MONTANT TOTAL :	3 260,00 €

22-12. Affaire de personnel :

Vu la demande de Monsieur SCANNELLA Vincent concernant la réduction de la durée hebdomadaire de travail pour raisons personnelles,

Considérant la charge de travail à effectuer dans la commune,

Entendu les explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et sur proposition de Monsieur le Maire,

- **accepte la demande de Monsieur Scannella Vincent et décide de réduire son temps de travail à 25 heures de travail hebdomadaire avec effet au 1er avril 2012.**
- **Charge le Maire d'en informer le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin.**

23-12. Eglise : approbation de devis :

Monsieur le Maire informe que dans le cadre des travaux de réparation d'urgence au plafond de l'église paroissiale, la mise en place d'un échafaudage est impérative.

Vu les devis présentés au Conseil Municipal,

Entendu les explications du Maire ainsi que de l'Adjoint Roland KUHN,

Les membres présents, à l'unanimité et après en avoir débattu:

- **approuvent le devis de l'entreprise Jean-Louis SCHWEITZER et Fils pour la pose d'un échafaudage incluant la protection de l'orgue pour un montant de 4 604.60 Euros T.T.C..**
- **confirment que les travaux seront pris en charge par la commune,**
- **Chargent le maire de signer le devis et de demander les subventions auprès du Conseil Général à cet égard.**

Divers et informations :

- La **Déclaration Préalable** suivante a été acceptée :
DP-067-354-11-C00121 : MME. Wendling Delphine pour des travaux de clôture, en date du 9 mars 2012.
- Le **Permis de construire** suivant a été déposé :
PC-067-354-12-C0001 : Mme et M. HAMBURGER de Marlenheim pour la construction d'une maison individuelle au lotissement du Wehland en date du 15 mars 2012.
- Mme Guenneugues annonce que de nouvelles **réunions grand public** auront lieu à partir du mois de septembre pour les aidants.
- Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux sur la nouvelle loi du 8 novembre 2011 concernant la **complémentaire santé et de prévoyance des agents territoriaux**. Une nouvelle procédure va se mettre en place avec l'aide du Centre de Gestion. Monsieur Le Maire reviendra vers le conseil municipal pour un débat plus complet sur la question ainsi que pour une prise de décision sur la question.
- La commune offre aux membres du conseil municipal **une carafe** élaborée par le SDEA pour inciter les personnes à boire l'eau du robinet.
- La prochaine **séance du Conseil Municipal** est fixée au jeudi 3 mai 2012 à 20 heures.

François JEHL	Roland KUHN	Rose GROSJEAN	Elisabeth GUENNEUGUES
Sten GUILLAUME	Philippe SCHAHL	René SCHEER	Raymond SCHUHMACHER
Rémy SEYFRITZ	Marcelle WENDLING	Raymond ZERRINGER	